

ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES (UNCT) NOTE D'ORIENTATION SUR LE MARQUEUR POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

2024



REMERCIEMENTS

Ce guide technique a été élaboré pour la première fois en 2019 par la Division de la Coordination des Nations Unies d'ONU Femmes, en concertation avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD) et l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUD), au nom du GNUD.

Le guide a été mis à jour en 2023 pour assurer une certaine cohérence et un alignement avec la réforme et le repositionnement stratégique du système des Nations Unies pour le développement. Cette mise à jour a été menée à bien par la Division de la coordination des Nations Unies d'ONU Femmes en partenariat avec le secrétariat du Bureau de la coopération pour le développement et en concertation avec le réseau des Nations Unies pour l'égalité des sexes.

ACRONYMES

BCAD	Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies
BCR	Bureau du Coordonnateur résident
CGR	Cadre de gestion et de responsabilité
EQC	Examen quadriennal complet
GR	Groupe de résultats
GTG	Groupe thématique sur le genre
MEG	Marqueur pour l'égalité des genres
ODD	Objectifs de développement durable
PTC	Plan de travail conjoint
S&E	Suivi et évaluation
SEA	Suivi, évaluation et apprentissage
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNCT-GEM	Marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des équipes de pays des Nations Unies
UNCT-SWAP	Feuille de résultats des équipes pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes

TERMES CLÉS¹



Égalité des sexes : signifie que les femmes, les hommes, les filles et les garçons jouissent des mêmes droits, bénéficient des mêmes possibilités et peuvent exercer les mêmes responsabilités. Il ne s'agit pas de nier les différences entre les femmes et les hommes, mais d'affirmer que les droits d'une personne, les responsabilités qu'elle exerce et les possibilités qui lui sont offertes ne dépendent pas du sexe qui lui a été assigné à la naissance. L'égalité des sexes suppose de prendre en considération les intérêts, les besoins et les priorités des femmes aussi bien que des hommes, compte tenu de la diversité qui existe à l'intérieur de ces deux groupes. C'est une question qui n'est pas réservée aux femmes, mais qui devrait également concerner et impliquer pleinement les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question relevant des droits humains et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur les personnes.



Autonomisation des femmes : processus par lequel les femmes accèdent aux capacités qui leur permettent de participer activement aux décisions importantes pour leur propre vie et pour celle de leur communauté sur le plan économique, social et politique, et par lequel elles développent ces capacités.



Intégration du genre : l'approche intégrée de l'égalité est le « processus d'évaluation des incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celle des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que les inégalités ne puissent se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes »². La prise en compte des questions de genre devrait à la fois « intégrer » l'attention portée à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus et procédures de routine et recourir à des « interventions ciblées » pour répondre aux contraintes et défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes ou les hommes et les filles ou les garçons. C'est ce qu'on appelle une approche « à deux volets »..



Indicateurs de l'égalité des sexes : les indicateurs de l'égalité des sexes sont des mesures de performance en rapport avec l'obtention de résultats en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour élaborer ces indicateurs, il convient de recueillir et d'analyser des données ventilées par sexe et par âge, ainsi que d'autres informations quantitatives et qualitatives. Les indicateurs peuvent servir à évaluer :

- les changements concrets et les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes dans le contexte du développement, notamment l'établissement de relations plus égalitaires entre les femmes et les hommes, la suppression des obstacles et contraintes spécifiques liés au genre et la création d'un environnement favorable à l'égalité des sexes, aux droits des femmes et à leur autonomisation ; et/ou
- les changements et résultats obtenus en ce qui concerne la participation des femmes et des hommes aux interventions de développement, l'exercice de leur influence et les bénéfices qu'ils en retirent, sur un pied d'égalité.

1 Le Manuel d'ONU Femmes sur l'intégration du genre pour obtenir des résultats en matière d'égalité des genres (2022) fournit une présentation détaillée des termes, principes et approches clés qui sous-tendent l'intégration de la dimension de genre et qui sont utiles pour l'application du marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des UNCT <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/02/handbook-on-gender-mainstreaming-for-gender-equality-results>.

2 Source : Conclusions concertées de l'ECOSOC 1997/2.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. L'OBJECTIF FINANCIER DES UNCT EN CE QUI CONCERNE L'UNCT-GEM	7
3. CHAMP D'APPLICATION DE L'UNCT-GEM	8
4. QUI FAIT QUOI	10
5. CRITÈRES DE CODIFICATION DE L'UNCT-GEM	13
6. DESCRIPTION DU MARQUEUR POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES UNCT-GEM	17
7. CONTRÔLE QUALITÉ	19
8. ACTUALISATION DES CODES DE L'UNCT-GEM	21
9. RENDRE COMPTE DES INVESTISSEMENTS DE L'UNCT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES	22
10. AUTRES RESSOURCES	25



Semaine des ODD dans une école du district de Mafeteng, Lesotho, 21 Sep 2021

Crédit : RCO Lesotho/David Nkhhekhe

1. INTRODUCTION

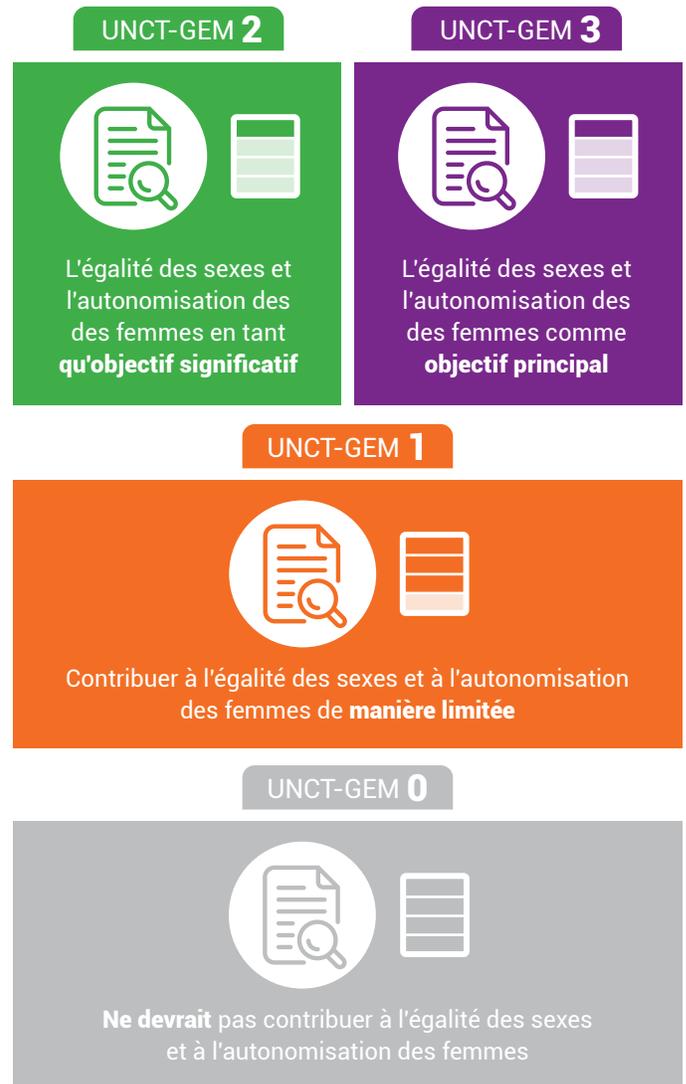
L'objectif du marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des équipes de pays des Nations Unies (UNCT-GEM) est de suivre la manière dont les équipes de pays des Nations Unies (UNCT) allouent des ressources à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes³. Cet outil à l'échelle du système aide les UNCT à identifier où les investissements en faveur de l'égalité des sexes sont concentrés, pour quelles réalisations du Plan-cadre de coopération et quels Objectifs de développement durable (ODD), et où sont les lacunes.

En 2018, le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD) a expérimenté la plateforme numérique interinstitutions de planification, de suivi et d'établissement de rapports, UN INFO. La plateforme numérise le plan-cadre de coopération des UNCT (ou l'équivalent), les plans de travail conjoints (PTC), les enquêtes de coordination et les stratégies d'affaires communes pour suivre la contribution des UNCT au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD. L'utilisation de la plateforme UN INFO est obligatoire pour toutes les UNCT qui s'engagent dans un plan-cadre de coopération.

Lors du déploiement de la plateforme UN INFO, le marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des UNCT a été introduit comme champ obligatoire dans les PTC, où il est appliqué au niveau des sous-produits⁴. Les sous-produits sont des contributions spécifiques de l'entité aux produits du plan-cadre de coopération.

La présente note d'orientation révisée remplace la version de juin 2019 et fournit aux UNCT des précisions supplémentaires sur les définitions de la codification, la mise en œuvre et le contrôle qualité, notamment pour refléter le nouveau plan-cadre de coopération [Cooperation Framework](#) et les directives connexes⁵; le nouveau cadre de gestion et de responsabilité (CGR) (2021) [Management and Accountability Framework](#); les mises à jour de la plateforme UN INFO et les dispositions et exigences de suivi de l'examen quadriennal complet (EQC) 2020; l'alignement sur les normes et procédures actualisées des groupes thématiques genre des Nations Unies [UN Gender Theme Groups Standards and Procedures](#) (2023) et les directives techniques des Feuilles de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes (UNCT SWAP) [UNCT-SWAP Gender Equality Scorecard Technical Guidance](#) (2023).

Le marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des équipes de pays des Nations Unies utilise une échelle sur quatre points, de 0 à 3, pour indiquer la contribution prévue du sous-produit à l'égalité des sexes :



- ³ Dans le présent guide, toute référence aux femmes inclut également les jeunes filles et les fillettes. Les femmes, les jeunes filles et les fillettes ne constituent pas des groupes homogènes ayant des objectifs et des besoins uniques. Les efforts visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes devraient tenir compte des identités croisées de ces dernières en termes d'âge, d'(in)capacité, de statut socioéconomique, d'appartenance ethnique, de statut migratoire et d'autres caractéristiques.
- ⁴ Dans le cadre du suivi de l'adoption des Objectifs de développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies et la Commission des questions économiques et sociales des Nations Unies (ECOSOC) ont souligné la nécessité d'accélérer les efforts en matière d'intégration de la dimension de genre et d'égalité des sexes, notamment pour améliorer les rapports et le suivi des ressources liées à l'égalité des sexes. À ce titre, le système des Nations Unies a introduit l'UNCT-GEM pour suivre les progrès des équipes de pays des Nations Unies dans la plateforme UN INFO.
- ⁵ Par exemple, depuis 2019, le terme « activités clés » a été remplacé par « sous-produits » dans les plans de travail conjoints et les orientations du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD) sur la définition des « sous-produits » ont été actualisées. Voir : Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD). Plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération – Fiche technique. Version finale – décembre 2021 <https://help.uninfo.org/un-info/results-framework/resources#policy-update-technical-tip-sheet-on-joint-work-plans-and-funding-frameworks>

Encadré 1. Quels sont les nouveaux éléments ?

- 1** La description du seuil financier pour les allocations de ressources des UNCT à l'égalité des sexes fixe un objectif de 70 % des ressources disponibles du cadre de financement annuel de l'UNCT à allouer aux sous-produits du plan de travail conjoint qui ont l'égalité des sexes comme objectif principal (UNCT-GEM 3) ou significatif (UNCT-GEM 2).
- 2** La clarification des rôles et responsabilités des entités des Nations Unies, du Bureau du Coordonnateur résident, des groupes de résultats et du groupe thématique sur le genre (GTG) en ce qui concerne l'UNCT-GEM.
- 3** Une plus grande attention portée aux formations de renforcement des capacités sur l'UNCT-GEM pour le personnel concerné avant l'élaboration du plan de travail conjoint, conformément aux exigences minimales de l'indicateur de performance 6.1 de l'UNCT-SWAP.
- 4** Des orientations détaillées sur les critères de codification du marqueur pour l'égalité des sexes à l'usage des UNCT pour soutenir des pratiques de codification précises et cohérentes.
- 5** Des conseils sur la description du marqueur pour l'égalité des sexes pour les sous-produits codés UNCT-GEM 1, 2 et 3.
- 6** Des exemples de bonnes pratiques en matière de codification de l'UNCT-GEM et de description du marqueur pour l'égalité des sexes.
- 7** Le positionnement de la description du marqueur pour l'égalité des sexes comme un outil clé du contrôle qualité qui permet de comprendre pourquoi tel code de l'UNCT-GEM a été appliqué et qui aide l'UNCT à éviter les erreurs de codification courantes telles que la surcodification.
- 8** La clarification du rôle du GTG dans le soutien au contrôle qualité de la codification, conformément aux normes et procédures des groupes thématiques sur le genre du GNUD (2023).
- 9** Des orientations sur l'établissement de rapports sur les investissements des UNCT en faveur de l'égalité des sexes, y compris l'utilisation de rapports automatisés sur la plateforme UN INFO et le recours à l'analyse de l'UNCT-GEM pour promouvoir l'action des UNCT en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.



Daniela Pruteanu, une «enfant du soleil» qui possède une serre de fleurs et une boutique de souvenirs.

Crédit : ONU Femmes

3. CHAMP D'APPLICATION DE L'UNCT-GEM

Un plan-cadre de coopération est mis en œuvre par le biais du PTC de l'UNCT. Le PTC couvre l'ensemble des contributions des Nations Unies au développement au titre du plan-cadre de coopération, qu'elles soient fournies conjointement ou individuellement par les entités, y compris les contributions des entités des Nations Unies qui ne sont pas physiquement présentes dans le pays.

Sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies, le PTC est élaboré par les groupes interinstitutions créés en vertu des modalités de gestion du plan-cadre de coopération. Il s'agit généralement des groupes de résultats (GR), mais d'autres groupes interinstitutionnels et d'autres acteurs doivent être impliqués si nécessaire⁷. Les différents domaines d'action programmatique du PTC sont ensuite répartis/attribués entre les GR correspondants. Les GR sont censés mettre en œuvre, maintenir et mettre à jour le PTC dans leur domaine d'action programmatique respectif. Conformément aux orientations du GNUD, un GR est présidé ou coprésidé par les chefs d'organismes des Nations Unies⁸.

Le PTC comprend trois marqueurs standard : le marqueur pour l'égalité des genres à l'usage des équipes de pays des Nations Unies (UNCT-GEM), le marqueur des droits humains et le marqueur du maintien de la paix. **L'UNCT-GEM est un marqueur obligatoire qui doit être appliqué à chaque sous-produit du PTC.**

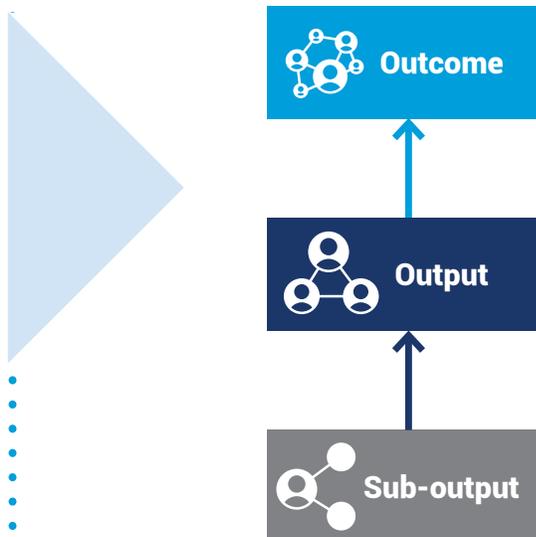
- Les sous-produits sont des contributions spécifiques de l'entité aux produits du plan-cadre de coopération.
- La Fiche technique du plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération (2021) souligne que les sous-produits doivent (1) correspondre à un niveau de résultats que les entités des Nations Unies utilisent déjà dans leur propre système de gestion des résultats ; et (2) fournir des informations suffisamment désagrégées pour permettre une coordination entre les différents organismes. Il est recommandé que les sous-produits se situent à un niveau plus élevé que les activités/intrants (par exemple, des événements tels que des formations/ateliers ou des intrants tels que des consultations) et moins élevé qu'un grand programme (comme celui sur « La prestation de services de santé dans les zones rurales »). À titre d'exemple, on peut citer le « Soutien technique au ministère de la Santé pour l'élaboration d'une politique de santé procréative »⁹.
- Les entités des Nations Unies doivent prendre en compte l'importance de la visibilité des résultats attendus en matière d'égalité des sexes dans le PTC en équilibrant cette considération avec les exigences en matière d'établissement de rapports pour les sous-produits multiples.

L'UNCT-GEM utilise une échelle sur quatre points, de 0 à 3, pour indiquer la contribution prévue du sous-produit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.



En ce qui concerne l'UNCT-GEM, le PTC sur la plateforme UN INFO comprend une zone de commentaires « Gender Marker Narrative » (description du marqueur pour l'égalité des genres) afin que les entités des Nations Unies puissent expliquer brièvement la contribution prévue du sous-produit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, conformément au code UNCT-GEM appliqué (Figure 1). La description (ou justification) du marqueur pour l'égalité des genres est fortement recommandée pour tous les sous-produits codés UNCT-GEM 1, 2 ou 3. La section 6 de la présente note d'orientation fournit des exemples de bonnes pratiques concernant la codification UNCT-GEM des sous-produits et la description du marqueur pour l'égalité des genres correspondant.

Au moment de l'élaboration du PTC, l'UNCT-GEM doit être appliqué aux sous-produits avant que le PTC ne soit finalisé et approuvé par l'UNCT. Cela permet aux entités des Nations Unies, au Bureau du Coordonnateur résident (BCR), aux groupes de résultats (GR) et au groupe thématique des Nations Unies sur le genre (GTG) d'aborder les codes UNCT-GEM en appui au contrôle qualité (voir section 7).



7 Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD). Plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération – Fiche technique. Version finale – décembre 2021.

8 Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUD). Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable – Directives internes. New York. Paragraphe 83, page 29.

9 Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD). Plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération – Fiche technique. Version finale – décembre 2021.

Figure 1. L'UNCT-GEM tel qu'il apparaît dans la section des sous-produits de l'espace de travail d'une UNCT dans UN INFO

Linked to Output

Output 1.1.1 - Government at national and sub-national level have strengthened their institutional capacities and commitment to implement well-resourced social protection systems with a particular focus on the most vulnerable and marginalized population groups X

Code *

SOU 1.1.1.1

Name *

1.1.1.1 - Support comprehensive social protection reforms (Extension to workers in the informal econ

Description

Strengthen the social protection system at policy, programmatic, and governance level. Support is provided to operationalize a National Social Protection Strategy and enhance state and non-state actors' capacities on social protection reforms.

Start Date *

01/01/2021

End Date *

02/28/2024

STANDARD TAGS
PARTNERSHIPS
MARKERS
OTHERS

Humanitarian Marker

Humanitarian Marker ▼

Humanitarian Marker Narrative

Gender Marker

Gender Marker

2 - Gender equality/ women's empowerment is a significant objective ▼

Gender Marker Narrative

Gender equality considerations are integrated into the theory of change, in

Sustaining Peace Marker

Sustaining Peace Marker

1 - Contributes to sustaining peace empowerment in a limited way ▼

Sustaining Peace Marker Narrative

Human Rights Marker

Human Rights Marker

2 - Significant contribution to realization of human rights ▼

Human Rights Marker Narrative

4. QUI FAIT QUOI

Le Coordonnateur résident des Nations Unies, en sa qualité de plus haut fonctionnaire des Nations Unies dans le pays, et les chefs d'organismes, qui sont en contact direct avec les ministères sectoriels et l'architecture nationale de l'égalité des sexes, ont un rôle essentiel à jouer dans la manifestation de la volonté politique et de l'engagement à garantir l'intégration de la dimension de genre dans le PTC¹⁰ et l'application de l'UNCT-GEM conformément aux normes et pratiques décrites dans la présente note d'orientation.

Les différents rôles et responsabilités du personnel des Nations Unies impliqué dans l'UNCT-GEM sont présentés ci-dessous :

Entités des Nations Unies au sein des UNCT

En premier lieu, les entités des Nations Unies sont chargées de :

- ✓ Appliquer l'UNCT-GEM à chacun de leurs sous-produits dans les PTC, en se référant aux critères de codification de l'UNCT-GEM pour sélectionner le code approprié. Étant donné que la codification doit refléter les intentions générales du sous-produit, la responsabilité de l'application du code UNCT-GEM incombe généralement au personnel du programme qui a une bonne vision de l'initiative et qui peut se référer à son document de programme pour déterminer la contribution prévue du sous-produit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le personnel peut trouver utile de consulter leurs collègues au sein de l'organisation qui ont des connaissances en matière d'intégration de la dimension de genre.
- ✓ S'assurer que tous les sous-produits reçoivent un code UNCT-GEM. Un sous-produit sans code n'équivaut pas à un code UNCT-GEM 0. Si aucun code n'a été attribué à un sous-produit, il sera demandé à l'entité d'en fournir un au cours du processus de contrôle qualité (voir la section 7).
- ✓ S'assurer que lorsqu'un code UNCT-GEM 1, 2 ou 3 est attribué à un sous-produit, la justification du code sélectionné (fondée sur les critères présentés dans la section 5 de la présente note d'orientation) figure dans UN INFO. Il est fortement recommandé d'utiliser un marqueur genre narratif pour clarifier brièvement les contributions prévues à l'égalité des

sexes et à l'autonomisation des femmes et en confirmant que ces contributions feront l'objet d'un suivi par l'entité des Nations Unies au cours de la mise en œuvre – par exemple, en incluant des indicateurs spécifiques au genre et/ou ventilés par sexe, âge et handicap dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet/programme. Voir les exemples de bonnes pratiques dans le tableau 2. Dans le cadre du processus de contrôle qualité supervisé et coordonné par le GTG, les entités des Nations Unies peuvent être amenées à clarifier ou à apporter des précisions sur le code UNCT-GEM appliqué. La section 7 fournit plus de détails sur le contrôle qualité de l'UNCT-GEM.

Bureau du Coordonnateur résident (BCR)

La fonction vitale de coordination et de soutien du BCR recouvre :

- ✓ La collaboration avec les GR, le GTG, le groupe interinstitutions de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) (ou l'équivalent) et les UNCT pour garantir que l'attention est portée à l'intégration de la dimension de genre tout au long de l'élaboration du PTC, en se référant aux indicateurs de performance de la Feuille de résultats UNCT-SWAP qui sont pertinents pour l'ensemble de la chaîne de résultats du PTC, notamment :
 - ➔ L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont intégrées dans toutes les réalisations du plan-cadre de coopération ou une réalisation spécifique du plan-cadre de coopération cible l'égalité des sexes, conformément à la théorie du changement du plan-cadre de coopération (indicateur de performance 1.2 de l'UNCT-SWAP).
 - ➔ Entre un tiers et la moitié (33 à 50 %) des indicateurs de réalisations (et de produits) du plan-cadre de coopération mesurent les changements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (indicateur de performance 1.3 de l'UNCT-SWAP).
 - ➔ L'UNCT a atteint l'objectif financier global commun de 70 % des ressources disponibles de son plan-cadre de financement annuel allouées aux sous-produits du PTC qui ont l'égalité des sexes comme objectif principal (UNCT-GEM 3) ou significatif (UNCT-GEM 2) (indicateur de performance 6.1 de l'UNCT-SWAP).

¹⁰ Conformément aux normes minimales établies par le GNUD dans la Feuille de résultats UNCT-SWAP.

- ✓ La concertation avec le GTG pour veiller à ce que le personnel du programme et les groupes interinstitutions impliqués dans l'élaboration du PTC aient suivi une formation sur l'UNCT-GEM avant que les sous-produits ne soient élaborés. Cette formation est souvent dispensée dans le cadre d'une formation plus large sur l'élaboration du PTC organisée par le BCR pour les collègues des Nations Unies au niveau national¹¹. Des exercices pratiques montrant comment coder les sous-produits à l'aide de l'UNCT-GEM sont souvent cités comme le moyen le plus efficace de renforcer les capacités du personnel, en particulier lorsqu'ils sont basés sur le projet de PTC. Les normes de l'UNCT-SWAP exigent que les UNCT organisent au moins un événement de renforcement des capacités sur l'UNCT-GEM dans le cycle actuel du plan-cadre de coopération afin de garantir l'exactitude de la codification¹². La formation sur l'UNCT-GEM est généralement coordonnée par le GTG en partenariat avec les présidents des GR et le BCR, avec le soutien technique d'ONU Femmes.
- ✓ Assurer la liaison avec les présidents des GR pour veiller à ce que tous les sous-produits du projet de PTC sans code UNCT-GEM soient renvoyés à l'entité des Nations Unies pour être complétés avant d'engager le GTG dans le contrôle qualité de la codification.
- ✓ Assurer la liaison avec les présidents des GR pour veiller à ce que les sous-produits codés UNCT-GEM 1, 2 ou 3 soient assortis d'une description du marqueur pour l'égalité des genres et, si ce n'est pas le cas, qu'ils soient renvoyés à l'entité des Nations Unies pour être complétés avant d'engager le GTG dans le contrôle qualité de la codification.
- ✓ Coordonner son action avec le GTG pour s'assurer que l'UNCT-GEM est appliqué à chaque sous-produit du PTC comme demandé, avec une description du marqueur pour l'égalité des genres si nécessaire (en tenant les présidents du GR informés de toute tendance identifiée au cours du contrôle qualité) avant l'approbation de l'UNCT et la publication du PTC sur le site UN INFO.

Lors des examens périodiques/annuels du PTC, le BCR apporte également un soutien important au GTG et aux GR en téléchargeant les données de l'UNCT-GEM à partir d'UN INFO afin de suivre et de rendre compte des investissements de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes. Grâce à la numérisation du PTC dans UN INFO, le BCR est tenu de s'assurer que l'UNCT a fourni les données sur l'UNCT-GEM nécessaires à l'établissement de rapports annuels sur l'indicateur 1.4.18 de l'EQC.

Présidents des groupes de résultats (GR)

En concertation avec le Bureau du Coordonnateur résident (BCR) et le groupe thématique des Nations Unies sur le genre (GTG), les présidents des GR sont tenus de :

- ✓ S'assurer que les membres du GR participent aux ateliers/formations de renforcement des capacités sur l'UNCT-GEM.
- ✓ Promouvoir l'application de l'UNCT-GEM en tant que champ obligatoire dans les PTC et la description du marqueur pour l'égalité des genres parmi les membres du GR.
- ✓ Confirmer que tous les sous-produits du domaine de résultats pertinent se voient appliquer les marqueurs du PTC, y compris le UNCT-GEM obligatoire.
- ✓ Vérifier comme bonne pratique que tous les sous-produits assortis du code UNCT-GEM 1, 2 ou 3 comprennent une description du marqueur pour l'égalité des genres afin de justifier le code appliqué.
- ✓ Travailler avec le GTG et le BCR pour s'assurer que l'UNCT-GEM est appliqué de manière cohérente et précise afin de garantir la fiabilité globale des données de l'UNCT-GEM dans UN INFO.

Groupe thématique des Nations Unies sur le genre (GTG)

L'une des principales fonctions du GTG dans la mise en œuvre du plan-cadre de coopération est de fournir des conseils et un appui aux groupes de résultats pour garantir que les codes appropriés du marqueur pour l'égalité des genres de l'UNCT sont attribués aux sous-produits du PTC, et d'apporter son concours au contrôle qualité de la codification¹³. En étroite collaboration avec les GR et le BCR, le GTG peut remplir cette fonction de la manière suivante :

- ✓ En veillant à ce que l'appui à l'application de l'UNCT-GEM et au contrôle qualité de la codification fasse partie du plan de travail annuel du GTG.
- ✓ En coordonnant et en soutenant les formations de l'UNCT-GEM pour le personnel des Nations Unies avant l'élaboration du PTC, en collaboration avec le BCR et les GR et tout en veillant à souligner le rôle du GTG dans le contrôle qualité. Les UNCT qui organisent des formations sur l'UNCT-GEM avant l'élaboration du PTC sont plus susceptibles d'appliquer les codes de l'UNCT-GEM de manière précise et systématique¹⁴.

11 Dans la région des États arabes, les bureaux régionaux d'ONU Femmes, du BCAD et du HCDH, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) et les conseillers pour la paix et le développement du BCR en Jordanie et au Liban ont conçu et mis en œuvre un ensemble complet de formations sur l'élaboration des PTC couvrant l'UNCT-GEM, le marqueur des droits humains et le marqueur de maintien de la paix. La formation peut être adaptée à n'importe quelle UNCT. Ces documents sont accessibles dans le Centre d'aide de la plateforme UN INFO. Les liens pertinents figurent à la section 10 « Autres ressources ».

12 Comme indiqué dans les critères de l'indicateur de performance 6.1 de l'UNCT-SWAP.

13 Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUMD). Groupes thématiques sur le genre : normes et procédures. 2023.

14 Basé sur l'analyse des plans de travail conjoints de la région des États arabes dans UN INFO, réalisée par ONU Femmes en août 2023.

- ✓ En examinant et en menant à bien le contrôle qualité des codes de l'UNCT-GEM et des descriptions du marqueur pour l'égalité des genres qui les accompagnent ; et en vérifiant qu'il n'y a pas d'erreur de codification ni de surcodification¹⁵. Au cours de ce processus, une approche commune consiste pour le GTG à répartir équitablement les sous-produits du PTC entre ses membres, tout en veillant à ce que personne n'examine les sous-produits de sa propre entité.
- ✓ En tenant le BCR et les présidents des GR informés pendant le processus de contrôle qualité et en collaborant le cas échéant pour résoudre les problèmes identifiés.
- ✓ En renvoyant à l'entité des Nations Unies chargée de la mise en œuvre le soin de fournir des informations complémentaires et des éclaircissements sur la contribution prévue du

sous-produit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes lorsque (i) une erreur de codification ou une surcodification potentielles ont été identifiées ; ou (ii) lorsque la description du marqueur pour l'égalité des genres est trop brève/vague pour valider le code de l'UNCT-GEM appliqué.

- ✓ Il peut être utile de demander des conseils et un soutien technique au service d'assistance de l'UNCT-GEM lorsque le PTC comporte un grand nombre de sous-produits et/ou lorsque le GTG compte trop peu de membres pour pouvoir examiner tous les sous-produits.
- ✓ En promouvant l'adhésion aux normes minimales d'intégration de la dimension de genre telles que définies dans les indicateurs de performance 1.2, 1.3 et 6.1 de l'UNCT-SWAP – qui sont tous pertinents pour le PTC.



Mama Nalepo dans sa boutique dans le marché local du village de Mamura à Arusha, Tanzanie.

Crédit : ONU Femmes/ Deepika Nath

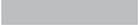
¹⁵ On parle de surcodification lorsque les sous-produits sont codés à un niveau plus élevé qu'ils ne le devraient. On parle d'erreur de codification lorsque les sous-produits se sont vu attribuer un code incorrect sur la base de la description (justification) fournie pour le marqueur pour l'égalité des genres.

5. CRITÈRES DE CODIFICATION DE L'UNCT-GEM

Dans le PTC, l'UNCT-GEM utilise une échelle sur quatre points, de 0 à 3, pour refléter la contribution prévue du sous-produit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Lors de l'application de la codification à l'UNCT-GEM, les entités des Nations Unies doivent se référer aux critères de codification énoncés dans le tableau 1. Des exemples de bonnes pratiques de codification de l'UNCT-GEM figurent dans le tableau 2 (voir la section 6 ci-dessous).

Tableau 1. Définitions et critères de codification de l'UNCT-GEM pour les sous-produits du plan de travail conjoint de l'UNCT

A. CODE	B. DÉFINITION	C. CRITÈRES
UNCT-GEM 3	L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent l'objectif principal	<p>Les objectifs en matière d'égalité des sexes sont les <u>principaux</u> résultats escomptés du sous-produit. S'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les hommes et les femmes (par exemple, en transformant les normes et pratiques sexistes préjudiciables et/ou en contribuant à la répartition égale du pouvoir, des ressources ou des possibilités entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité) et renforcer l'autonomisation des femmes sont les <u>premières raisons</u> pour lesquelles l'initiative est entreprise.</p> <p>Les questions de genre sont intégrées ou prises en compte dans la conception du sous-produit (par exemple, par une analyse de genre significative et solide et une théorie du changement qui articule la manière dont le sous-produit peut donner lieu à des progrès en matière d'égalité des sexes), la mise en œuvre (par exemple, par la sélection de partenaires de mise en œuvre et des populations/communautés qu'ils sont chargés d'aider) et le cadre de S&E (par exemple, par l'inclusion d'indicateurs d'égalité des sexes qui recensent les progrès dans ce domaine, en veillant à ce que les méthodologies d'évaluation mesurent les changements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes).</p> <p>Utiliser/compléter le marqueur genre narratif est fortement recommandé pour (i) démontrer que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent le principal objectif ; et (ii) confirmer que le ou les cadres de S&E liés au sous-produit incluent des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant de mesurer les résultats en matière d'égalité des sexes. Si le ou les cadres de S&E liés au sous-produit ne possèdent pas ce type d'indicateur d'égalité des sexes, l'UNCT-GEM 0 s'applique, car l'entité des Nations Unies n'a aucun moyen de rendre compte de la contribution du sous-produit à l'égalité des sexes. Si le sous-produit est lié à un indicateur de résultat spécifique du PTC, cela peut également être précisé dans la description du marqueur pour l'égalité des genres.</p>

A. CODE	B. DÉFINITION	C. CRITÈRES
UNCT-GEM 2 	Contribution significative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	<p>Bien qu'il ne s'agisse pas de son objectif principal, le sous-produit entend apporter une contribution significative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.</p> <p>Cela signifie que les questions de genre sont intégrées ou prises en compte dans la conception du sous-produit (par exemple, par une analyse de genre significative et solide et une théorie du changement qui articule la manière dont le sous-produit peut donner lieu à des progrès en matière d'égalité des sexes), la mise en œuvre (par exemple, par la sélection de partenaires de mise en œuvre et des populations/communautés qu'ils sont chargés d'aider) et le cadre de S&E (par exemple, par l'inclusion d'indicateurs d'égalité des sexes qui recensent les résultats dans ce domaine, en veillant à ce que les méthodologies d'évaluation mesurent les changements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes).</p> <p>Utiliser/compléter le marqueur genre narratif est fortement recommandé pour (i) démontrer comment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été intégrées dans le sous-produit ; et (ii) confirmer que le ou les cadres de S&E liés au sous-produit incluent des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant de mesurer les résultats en matière d'égalité des sexes. Si le ou les cadres de S&E liés au sous-produit ne possèdent pas ce type d'indicateur d'égalité des sexes, l'UNCT-GEM 0 s'applique car l'entité des Nations Unies n'a aucun moyen de rendre compte de la contribution du sous-produit à l'égalité des sexes. Si le sous-produit est lié à un indicateur de résultat spécifique du PTC, cela peut également être précisé dans la description du marqueur pour l'égalité des genres.</p> <p>La représentation et l'inclusion des femmes ne sont pas des preuves de l'intégration de la dimension de genre. Pour que l'UNCT-GEM 2 s'applique, il convient de prouver que le sous-produit cherche à contribuer à l'objectif de l'égalité des sexes en s'attaquant à certaines des causes profondes des inégalités entre les sexes et en renforçant l'autonomisation des femmes dans les réponses politiques ou programmatiques.</p>
UNCT-GEM 1 	Contribution limitée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	<p>La prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est limitée et incohérente. Cependant, certaines actions planifiées ciblent les femmes à la lumière des inégalités persistantes qui les désavantagent en raison de leur genre. Par exemple, le sous-produit peut prévoir une analyse de genre ou une collecte de données ventilées par sexe (mais pas ou peu de résultats prévus en matière d'égalité des sexes). En d'autres termes, la contribution du sous-produit à l'égalité des sexes est mineure par rapport à ses résultats globaux.</p> <p>Utiliser/compléter le marqueur genre narratif est fortement recommandé pour (i) préciser les actions prévues et comment elles contribuent de manière limitée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ; et (ii) confirmer que le ou les cadres de S&E liés au sous-produit permettent de suivre ces contributions et d'en rendre compte par l'inclusion d'indicateurs qui recensent des données sur le genre – par exemple, des indicateurs désagrégés par sexe. Si le ou les cadres de S&E liés au sous-produit ne comprennent pas ce type d'indicateur d'égalité des sexes, l'UNCT-GEM 0 s'applique car l'entité des Nations Unies n'a aucun moyen de rendre compte de la contribution (même limitée) du sous-produit à l'égalité des sexes.</p>
UNCT-GEM 0 	N'est pas censé contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	<p>L'intégration des questions de genre n'a pas été prise en compte et aucune analyse de genre n'a été effectuée. Aucun résultat n'est attendu en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et/ou les résultats ne peuvent être mesurés. S'assurer que le principe qui consiste à « ne pas nuire » est en place et reste une considération importante, même pour les sous-produits assortis d'un code UNCT-GEM 0.</p>

Encadré 2. Intégration de la dimension de genre – Pourquoi un code UNCT-GEM 3 n'est pas « meilleur » qu'un code UNCT-GEM 2

L'intégration de la dimension de genre implique à la fois des actions totalement intégrées et des actions ciblées pour obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes. C'est ce qu'on appelle une approche « à deux volets ». L'approche à deux volets pour l'intégration de la dimension de genre est la stratégie officielle du système des Nations Unies pour parvenir à un changement transformateur. C'est également la stratégie adoptée dans les ODD.

Aux fins de l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre du plan-cadre de coopération, l'UNCT-GEM 3 et l'UNCT-GEM 2 ont le même mérite, car ils reflètent l'approche à deux volets de l'intégration de la dimension de genre au niveau des sous-produits, qui comprend à la fois des stratégies ciblées et des stratégies intégrées pour parvenir à l'égalité des sexes.

Éléments à prendre en compte lors de la codification

Prévoir un processus de dialogue : lors de la codification initiale de l'UNCT-GEM, les directeurs de programme et de projet peuvent trouver utile de consulter les documents de programme et/ou les collègues de leur organisation qui connaissent bien les enjeux de l'intégration de la dimension de genre. Cela peut susciter une discussion sur l'intégration de la dimension de genre au sein d'un programme ou d'un projet, qui peut conduire à des ajustements dans la conception, la mise en œuvre et/ou le cadre de S&E, de sorte qu'un code UNCT-GEM plus élevé puisse être appliqué.

Se référer aux critères spécifiques pour chaque code : les niveaux de surcodification et d'erreur de codification sont plus élevés lorsque les entités des Nations Unies ne font référence qu'aux définitions de codification de l'UNCT-GEM (colonne B du tableau 1 ci-dessus) et non aux critères de codification spécifiques (colonne C du tableau 1 ci-dessus). Il convient de toujours utiliser les définitions et les critères de l'UNCT-GEM (voir tableau 1) pour coder les sous-produits dans le PTC. L'UNCT-GEM est aligné sur les Normes des Nations Unies applicables aux données relatives au marqueur pour l'égalité des genres des Nations Unies.¹⁶

Un code UNCT-GEM 3 n'est pas, par définition, meilleur qu'un code UNCT-GEM 2 : voir l'encadré 2 ci-dessus.

Ne pas confondre intégration de la dimension de genre avec parité ou égalité de participation et de représentation : voir l'encadré 3 ci-dessous. Il convient de bien distinguer les différents concepts lors de la sélection d'un code UNCT-GEM. Se référer au document du programme pour plus de clarté si besoin.

Fournir une description du marqueur pour l'égalité des genres afin de justifier le code choisi : les descriptions des sous-produits sont très brèves et ne révèlent pas toujours de façon explicite la contribution prévue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La description du marqueur pour l'égalité des genres permet aux entités des Nations Unies d'y remédier. La description du marqueur pour l'égalité des genres est fortement recommandée pour les sous-produits codés UNCT-GEM 1, 2 ou 3.

Ce qui ne peut pas être mesuré ne compte pas : les entités des Nations Unies qui appliquent un code UNCT-GEM 1, 2 ou 3 sont encouragées à inclure une phrase dans la description du marqueur pour l'égalité des genres confirmant que le cadre de S&E de l'activité comprend des indicateurs qui permettent de saisir la contribution prévue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il peut s'agir d'indicateurs quantitatifs basés sur des données ventilées par sexe ou d'indicateurs qui rendent compte des changements qualitatifs liés à l'égalité des sexes et/ou à l'autonomisation des femmes – par exemple, l'autonomisation accrue des femmes ou des filles ou les changements d'attitude à l'égard de l'égalité des sexes.

¹⁶ Groupe des Nations Unies pour le développement durable. 2022. Normes applicables en matière de données aux exercices de communication des données financières à l'échelle du système des Nations Unies. Pages 46-48. <https://unsdg.un.org/fr/resources/normes-requises-en-matiere-de-donnees-pour-la-publication-de-donnees-financieres-lechelle>

Encadré 3. L'intégration de la dimension de genre va au-delà de la parité femmes-hommes et de la participation et de la représentation des femmes sur un pied d'égalité (ou comment éviter l'erreur de codification la plus courante)

Pour que l'intégration de la dimension de genre soit efficace, il faut identifier et affronter les questions de pouvoir, de droits, de ressources et de justice en s'attaquant aux causes profondes des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour qu'un code UNCT-GEM 2 ou UNCT-GEM 3 s'applique, les critères de codification stipulent qu'une perspective d'égalité des sexes doit être incluse – ou intégrée – dans la conception, la mise en œuvre et le cadre de résultats du sous-produit. Pour qu'un code UNCT-GEM 3 s'applique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent également être l'objectif principal. L'insertion d'un paragraphe d'introduction dans un document de programme indiquant qu'une perspective d'égalité des sexes sera intégrée, ou la simple mention des « femmes et des hommes » sans démontrer que leurs situations différentes ont été prises en compte, ne suffisent pas à justifier l'application d'un code UNCT-GEM 2. L'inclusion, la participation, la représentation et la parité ne conduisent pas automatiquement à un changement qualitatif vers l'égalité des sexes dans la vie privée ou publique, dans une politique, un programme ou une activité spécifique.

Garantir la participation ou la représentation pleine, égale et significative des femmes dans la prise de décision ou dans différentes activités est une première étape nécessaire et peut constituer un objectif en soi. Cela pourrait justifier l'application d'un code UNCT-GEM 1, par exemple. Les actions dont les femmes bénéficient simplement parce qu'elles constituent la moitié ou plus de la population totale touchée correspondent également à un code UNCT-GEM 1. **La présence de femmes ou de filles, même en nombre significatif, ne signifie pas que l'UNCT-GEM 2 ou l'UNCT-GEM 3 s'applique automatiquement et que le sous-produit a intégré une perspective de genre, que les causes profondes des inégalités entre les sexes sont traitées ou que l'autonomisation des femmes est renforcée.** Les « femmes », les « hommes », les « filles » et les « garçons » ne sont pas non plus des groupes homogènes avec des objectifs et des besoins uniques : il importe de prendre en compte leurs identités croisées en termes d'âge, d'(in)capacité, de statut socioéconomique, d'appartenance ethnique, de statut migratoire d'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques.



Clarisse Nalula enseigne à des enfants dans une salle de classe nouvellement construite avec l'UNICEF à l'école primaire, de Tshikungula. Congo, 14 octobre 2021

Crédit : UNICEF/Gwenn Dubourthoumie

DESCRIPTION DU SOUS-PRODUIT	CODE UNCT-GEM	DESCRIPTION DU MARQUEUR POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES
Soutenir l'organisme national de statistique et les autres parties prenantes concernées pour améliorer la qualité, la comparabilité et la régularité des statistiques sur l'égalité des sexes, combler les lacunes dans les données nationales et respecter les engagements en matière d'établissement de rapports, y compris dans le cadre des ODD et de la CEDAW.	3 – L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constitue l'objectif principal	Le centrage du sous-produit sur les statistiques relatives au genre permet de repérer les inégalités qui existent entre les sexes et leurs causes profondes sous-jacentes afin d'élaborer des politiques et des stratégies pour y remédier, et de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur la base d'une compréhension approfondie de la situation des femmes et des filles dans le pays. Les résultats en matière d'égalité des sexes seront identifiés dans le cadre du S&E de ce programme.
Renforcer le système de protection sociale au niveau des politiques, des programmes et de la gouvernance. Un soutien est apporté pour rendre opérationnelle une stratégie nationale de protection sociale et renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière de réformes de la protection sociale.	2 – Contribution significative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Les considérations relatives à l'égalité des sexes sont intégrées dans la théorie du changement, les stratégies de mise en œuvre et le cadre de résultats ; l'approche de l'autonomisation des femmes est une priorité transversale. Une attention particulière sera portée à la réduction des risques connus associés aux interventions de protection sociale en faveur de l'autonomisation des femmes. Le cadre de résultats comprend des indicateurs ventilés par sexe ainsi que des indicateurs qualitatifs qui mesurent l'amélioration de l'autonomisation des femmes.
Soutenir l'augmentation de l'offre d'enseignants qualifiés et bien formés et l'amélioration de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à un enseignement technique, professionnel et tertiaire abordable et de qualité.	2 – Contribution significative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	L'analyse de genre a guidé la conception et la mise en œuvre du programme, en intégrant des stratégies spécifiques pour lever les obstacles (tels que les normes de genre) qui empêchent les femmes d'accéder à l'enseignement supérieur et d'en tirer profit, en particulier dans des domaines tels que la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) et la formation professionnelle. Le cadre de S&E du programme comprend des indicateurs qui permettent de saisir les contributions à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
Fournir un soutien technique sur les approches de gestion inclusive et intégrée qui relie la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique durable.	1 – Contribution limitée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Des actions planifiées ciblent les femmes, par exemple, des activités destinées à saisir le point de vue des femmes à l'égard de la conservation de la biodiversité en garantissant leur représentation et leur participation. Cependant, les perspectives et les préoccupations en matière d'égalité des sexes ne sont pas intégrées de manière significative dans toutes les activités, de sorte que le code UNCT-GEM 1 s'applique. La participation des femmes est prise en compte dans le cadre de résultats par le biais d'indicateurs ventilés par sexe.
Améliorer la productivité et les revenus des petits exploitants agricoles, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes et le développement de chaînes de valeur inclusives. Le sous-produit adopte une approche intégrée axée sur la stimulation de la productivité agricole, la promotion d'emplois ruraux décents et une croissance économique inclusive qui profite aux communautés agricoles.	1 – Contribution limitée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	L'inclusion des femmes sera prise en compte dans cette activité et des données ventilées par sexe seront collectées dans le cadre du plan de S&E. Plusieurs activités visent à favoriser une participation égale des jeunes hommes et des jeunes femmes. Toutefois, le sous-produit ne cherche pas à s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes dans les chaînes d'approvisionnement agricole, comme l'accès inégal des femmes à la terre et à la propriété, les obstacles aux services financiers, etc.

7. CONTRÔLE QUALITÉ

Le contrôle qualité est essentiel pour garantir l'exactitude de la codification de l'UNCT-GEM dans le PTC et la fiabilité des données générées dans UN INFO sur les investissements de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes (voir la section 9).

Conformément aux normes et procédures des Groupes thématiques sur le genre du GNUD (2023), le GTG dirige la vérification systématique des codes de l'UNCT-GEM et des descriptions du marqueur pour l'égalité des genres dans le PTC. En s'appuyant sur les compétences du GTG en matière de genre, l'UNCT est en mesure d'éviter les surcodifications et les erreurs de codification¹⁷.

- Il y a **surcodification** lorsque les sous-produits sont codés à un niveau plus élevé qu'ils ne le devraient, en partie en raison d'un manque de compréhension du concept d'égalité des sexes.
- Il y a **erreur de codification** lorsque les sous-produits du PTC se sont vu attribuer un code incorrect sur la base de la description (justification) fournie pour le marqueur pour l'égalité des genres. Dans certains cas, les sous-produits peuvent avoir été codés automatiquement de manière identique (« même codification », « copier-coller ») sans consultation des définitions de codification de l'UNCT-GEM.

Au cours de l'élaboration du PTC, le contrôle qualité de l'UNCT-GEM prend généralement la forme d'un dialogue plutôt que d'un processus de « notation ». Avant que le GTG ne commence à contrôler la qualité de la codification, les présidents des GR doivent vérifier que les entités des Nations Unies ont appliqué un code UNCT-GEM à tous les sous-produits, et que les descriptions du marqueur pour l'égalité des genres ont été fournies le cas échéant.

Une approche commune consiste pour le GTG à répartir équitablement les sous-produits du PTC entre ses membres, tout en veillant à ce que personne n'examine les sous-produits de sa propre entité. Le GTG rassemble ensuite les informations reçues et les communique aux entités des Nations Unies, en demandant éventuellement des informations complémentaires ou des éclaircissements pour valider les codes appliqués.

Tout au long de ce processus, le GTG doit tenir les présidents des GR et le BCR informés de toute préoccupation concernant la codification de l'UNCT-GEM ou les descriptions du marqueur pour l'égalité des genres. Il est recommandé que le GTG procède à un examen final par les pairs afin de garantir un accord collectif sur la codification de l'UNCT-GEM, ce avant que le PTC ne soit finalisé et présenté à l'UNCT pour approbation.

Encadré 4. Conseils aux membres du Groupe thématique sur le genre pour l'examen des codes de l'UNCT-GEM dans le Plan de travail conjoint

- ✓ Convenir à l'avance d'un processus de contrôle qualité avec le BCR et les présidents des groupes de résultats.
- ✓ Encourager le dialogue et la participation : les entités des Nations Unies et les groupes de résultats doivent être prêts à répondre aux demandes de clarification pendant le processus d'examen.
- ✓ Se référer aux définitions et aux critères de codification de l'UNCT-GEM pendant l'examen du contrôle qualité.
- ✓ Garder à l'esprit les points suivants :
 - ➔ Considérer l'examen comme une occasion de dialogue plutôt que comme un processus de « notation » à sens unique.
 - ➔ Demander aux entités des Nations Unies davantage d'informations et de précisions si besoin et être prêt à revoir les codes et les descriptions du marqueur pour l'égalité des genres pour limiter les risques de surcodification et d'erreurs de codification.
 - ➔ Pour les sous-produits codés UNCT-GEM 2 et UNCT-GEM 3, rappeler que la représentation et l'inclusion des femmes ne constituent pas une preuve de l'intégration de la dimension de genre. Pour que l'UNCT-GEM 2 ou l'UNCT-GEM 3 s'applique, il convient de prouver que le sous-produit cherche à s'attaquer à certaines des causes profondes des inégalités entre les sexes et à renforcer l'autonomisation des femmes. Pour que l'UNCT-GEM 3 s'applique, il doit également être clair que le sous-produit a fait de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes son objectif principal.
 - ➔ Les entités des Nations Unies sont encouragées à utiliser le marqueur pour l'égalité des genres pour justifier le code choisi pour tous les sous-produits codés UNCT-GEM 1, 2 ou 3.
 - ➔ S'attendre à voir un mélange de codes (0, 1, 2 et 3) dans le plan de travail conjoint.
 - ➔ Un soutien technique supplémentaire peut être demandé à ONU Femmes par l'intermédiaire du service d'assistance mondial de l'UNCT-GEM UNCT-GEM.helpdesk@unwomen.org.

17 La Note d'orientation du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) sur le contrôle qualité des marqueurs pour l'égalité des genres (2018) contient des idées et des conseils utiles pour améliorer la précision et la cohérence de l'application des marqueurs pour l'égalité des genres de manière optimale : https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/Guidance%20Note%20on%20QA%20of%20GEMs%20-%20for%20dissemination.pdf

Encadré 5. Exemples de bonnes pratiques du contrôle qualité de l'UNCT-GEM

Au début du processus d'élaboration du plan de travail conjoint (PTC) de l'UNCT, les Bureaux des Coordonnateurs résidents (BCR) de plusieurs UNCT se sont associés au groupe thématique sur le genre (GTG) pour dispenser une formation complète et pratique sur l'UNCT-GEM au personnel concerné. Ainsi, en Tanzanie, cette formation a été dispensée avec un soutien supplémentaire d'ONU Femmes et parallèlement à une formation pratique sur le marqueur des droits humains, organisée en collaboration avec le HCDH. Dans la région des États arabes, plusieurs BCR ont travaillé en étroite collaboration avec les bureaux régionaux du HCDH, d'ONU Femmes et du BCAD ainsi qu'avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) pour dispenser des formations sur l'UNCT-GEM, le marqueur des droits humains et le marqueur de maintien de la paix dans UN INFO.

Grâce à des exercices pratiques de codification et en utilisant des sous-produits basés sur le plan-cadre de coopération ou le projet de PTC, les membres du groupe de résultats (GR) ont appliqué les codes UNCT-GEM 0 à 3 en apprenant à interpréter les définitions et les conseils en matière de codification. La formation sur les marqueurs (y compris l'UNCT-GEM) a permis aux participants de comparer et de distinguer leurs différents critères, ce qui a conduit à une codification plus précise et plus efficace dans le PTC.

En Tanzanie et au Liban, les formations ont été suivies par un solide processus de contrôle qualité de l'UNCT-GEM mené par le GTG ; et le BCR et les présidents des GR ont été tenus informés tout au long du processus. Les membres du GTG se sont vu attribuer des sous-produits à examiner (en veillant à ce qu'ils n'examinent pas les codes UNCT-GEM des sous-produits de leur propre entité). Le contrôle qualité s'est concentré sur un processus de dialogue avec les entités des Nations Unies afin de garantir que tout ajustement des codes UNCT-GEM ou des descriptions du marqueur pour l'égalité des genres soit effectué rapidement, avant que le PTC ne soit soumis à l'approbation de l'UNCT.

De nombreux GTG continuent d'insister sur l'importance de la description du marqueur pour l'égalité des genres, en soulignant les risques de surcodification. Par exemple, lorsque l'UNCT-GEM n'est pas appliqué de manière cohérente et précise, les contributions de l'UNCT à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes peuvent être surestimées. Au cours de la mise en œuvre du plan-cadre de coopération, l'UNCT peut alors éprouver des difficultés à démontrer et à rendre compte au gouvernement et aux autres partenaires des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes.

9. RENDRE COMPTE DES INVESTISSEMENTS DE L'UNCT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'UNCT-GEM a pour but d'aider chaque UNCT à rendre compte de ses investissements dans l'égalité des sexes au titre du plan-cadre de coopération et d'identifier les tendances et les lacunes dans la manière dont les Nations Unies allouent des ressources pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays.

Une fois le PTC finalisé et publié sur UN INFO, le GTG, les GR et le BCR doivent examiner et rendre compte conjointement des allocations de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il leur faut notamment déterminer si l'UNCT a atteint le seuil financier de 70 % des ressources disponibles dans son cadre de financement annuel qui doivent être allouées aux sous-produits ayant l'égalité des sexes comme objectif principal (UNCT-GEM 3) ou significatif (UNCT-GEM 2).

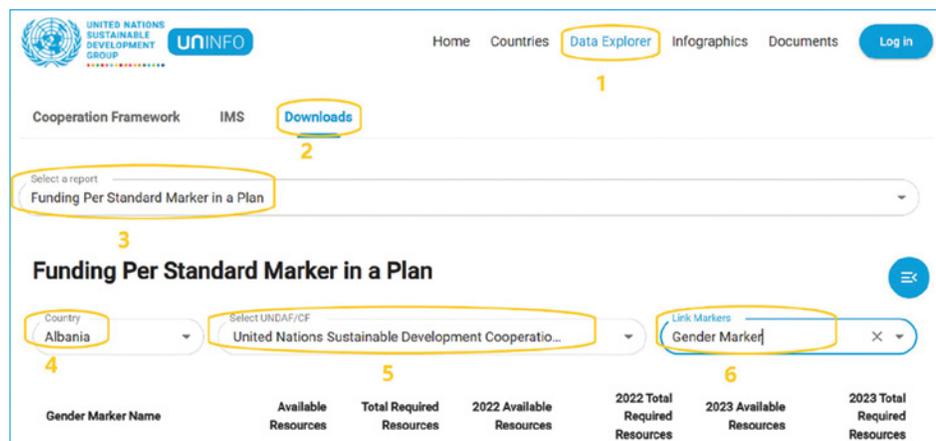
Sur la plateforme UN INFO, des rapports automatisés présentent la répartition des fonds disponibles par code UNCT-GEM : <https://uninfo.org/data-explorer/downloads> (voir la figure 3). Cette fonction est utile pour les UNCT lorsqu'elles rendent compte de l'indicateur de performance 6.1 de l'UNCT-SWAP. Les UNCT peuvent également choisir de présenter les données de l'UNCT-GEM dans des tableaux de bord. En Moldova, l'UNCT a créé un tableau de bord public à partir des données de la plateforme UN INFO, qui montre l'allocation des ressources disponibles par code UNCT-GEM, par domaine de priorité stratégique du plan-cadre de coopération (voir figure 4) et par organisme. Cet outil a permis aux organismes des Nations Unies en Moldova de mieux comprendre leur contribution à la réduction des inégalités entre les sexes. Il est également utilisé lors des

réunions du GR et dans d'autres forums pour favoriser des discussions plus informées sur les investissements de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Encadré 6. Le Groupe thématique sur le genre et l'analyse de l'UNCT-GEM

En règle générale, le Groupe thématique sur le genre (GTG) procède à l'analyse des données de l'UNCT-GEM dans le plan de travail conjoint (PTC), en s'assurant le soutien du BCR si nécessaire (notamment en ce qui concerne UN INFO). Le GTG doit présenter ses conclusions aux groupes de résultats et au BCR pour une discussion plus approfondie. Le président du GTG peut également présenter les principales conclusions au Coordonnateur résident des Nations Unies et aux chefs d'organismes lors d'une réunion de l'UNCT. Des exemples de bonnes pratiques de l'analyse de l'UNCT-GEM entreprise par les GTG – avec le soutien technique d'ONU Femmes et du BCR – sont disponibles dans le Centre d'aide de la plateforme UN INFO (voir la section « Autres ressources » pour les liens pertinents). Les GTG peuvent trouver des conseils et des ressources supplémentaires sur l'analyse de l'UNCT-GEM auprès du service d'assistance mondiale de l'UNCT-GEM : UNCT-GEM.helpdesk@unwomen.org.

Figure 3. Rapport automatisé sur l'UNCT-GEM et la répartition des fonds dans UN INFO



Encadré 7. Exemples de bonnes pratiques en matière d'analyse et de rapports sur les investissements de l'UNCT en faveur de l'égalité des sexes

Au **Bahreïn**, le groupe thématique sur le genre (GTG) – avec le soutien technique d'ONU Femmes – a mis au point une série de questions standardisées pour dresser un constat et identifier des tendances à partir des données de l'UNCT-GEM dans le plan de travail conjoint. Ces questions visent notamment à garantir la fiabilité des données de l'UNCT-GEM dans UN INFO et à recueillir des informations pertinentes pour les indicateurs de performance 1.3 et 6.1 de l'UNCT-SWAP. Le questionnaire élaboré par le GTG et ONU Femmes au Bahreïn peut être utilisé par n'importe quelle UNCT et est accessible dans le Centre d'aide de la plateforme UN INFO. En collaboration avec les groupes de résultats et les entités des Nations Unies, le GTG a utilisé les informations générées par cette analyse pour élaborer une feuille de route visant à accélérer les progrès vers l'objectif financier global de l'UNCT concernant l'allocation de ressources à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

En **Moldova**, l'UNCT a créé un tableau de bord public dans UN INFO qui présente l'allocation des ressources disponibles par code UNCT-GEM, par domaine prioritaire stratégique du plan-cadre de coopération et par organisme (voir figure 4).

Au **Cabo Verde**, le rapport annuel 2022 des Nations Unies sur les résultats fournit une représentation graphique de la manière dont les Nations Unies ont réparti leurs ressources disponibles cette année-là, par code UNCT-GEM, pour chacun des piliers du plan-cadre de coopération. Cela permet aux lecteurs de comprendre aisément comment les Nations Unies allouent des ressources pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays, et dans quels secteurs/domaines de résultats ces investissements ont été concentrés en 2022.

Enfin, les UNCT doivent avoir conscience des limites de l'analyse de l'UNCT-GEM. Cette analyse fournit des données indicatives sur les ressources allouées par les UNCT à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, mais elle ne mesure pas la qualité des résultats escomptés et ne fournit pas une vue d'ensemble des dépenses. En outre, tous les sous-produits d'un PTC n'ont pas été conçus et mis en œuvre selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, ce qui permettrait d'établir des rapports solides et d'agrèger les résultats liés au genre, y compris les investissements financiers pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les UNCT

doivent donc garder à l'esprit que, si les données de l'UNCT-GEM sont importantes pour comprendre le paysage général du financement, elles peuvent donner une impression exagérée des investissements véritablement consentis par les UNCT en faveur de l'égalité des sexes. Cela s'explique en partie par le fait que lorsque l'UNCT-GEM est appliqué à un sous-produit, la valeur monétaire totale des ressources disponibles de ce sous-produit est comptabilisée en termes de contribution à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, même si seule une partie spécifique du budget du programme/projet contribue réellement à la réalisation des objectifs d'égalité des sexes.



Femmes superviseurs dans une usine de vêtements OIT.

Crédit : OIT





UNITED NATIONS
SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GROUP
.....



UNCT-GEM

United Nations Country Team Gender Equality Marker

@un_sdg

www.unsdg.org